

I/ Aide de la commune aux activités extra-scolaires des enfants 2021/2022

Il vous est proposé de choisir entre une aide financière pour une activité culturelle ou sportive et une aide à l'achat d'un forfait saison des stations de ski du Queyras (plafond de l'aide 60 €)

Pour en bénéficier, les enfants doivent être domiciliés à Mont-Dauphin et avoir 16 ans au plus au 30/06/2022

Documents à fournir

Pour les activités :

- attestation d'inscription année 2021/2022 à une activité sportive, culturelle, etc (à demander à l'association ou organisme concerné)
- RIB de l'association ou organisme (sauf si même tiers que l'année précédente)

Pour les forfaits ski Queyras :

- Nom, prénoms et date de naissance des enfants (la Mairie se charge de communiquer la liste à la Régie Syndicale des stations du Queyras)

+ Pour une 1^{ère} demande, ou si votre situation a changé :

- copie livret de famille
- justificatif de domicile

N.B. pour les enfants inscrits à l'école de musique, nous recevons la liste directement de la CCGQ ; il n'est donc pas utile de faire une demande

II/ Forfaits de ski enfants gratuits Risoul Vars

Les stations de Risoul et Vars, la Forêt Blanche délivrent des forfaits de ski gratuits aux enfants du Canton

Conditions :

- Que les enfants soient domiciliés sur la Commune et âgés de 16 ans au plus, au 1^{er} janvier 2022

Documents à fournir

- Un support magnétique de la station de Risoul uniquement ; si pas de support magnétique, chèque de 2 €
- Une photo récente avec au dos les nom, prénom et date de naissance
- En plus, si première demande : chèque de 2 €

Date limite de dépôt des demandes : au plus tard le 05/11/2021